

Le Centre d'Animation Elgarrekin est une association loi 1901 créée en 1993. Aujourd'hui on compte cinq secteurs d'activités (Centre de loisirs, Point Jeunes, Handi Ressources, Espace de vie Sociale, ludothèque inclusive) afin de répondre aux besoins des habitants de Saint Pierre d'Irube et de ses alentours.

Le Point Jeunes est le secteur d'Elgarrekin répondant aux besoins des 11-17 ans.

## **I- DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCUEIL ET A L'ACCES**

Le Point Jeunes est déclaré en tant qu'Accueil de Loisirs sans hébergement auprès des services de la Jeunesse et des Sports. Les règles d'encadrement et de fonctionnement sont définies par divers textes de lois. La direction et l'Animation seront assurées par des animateurs diplômés.

### **Public accueilli :**

Le local du Point Jeunes situé à proximité du Centre d'Animation Elgarrekin accueille des jeunes de 11 à 17 ans de la commune.

### **Les Activités pratiquées :**

Le Point Jeunes est un lieu :

- De rencontres avec les copains et les animateurs ;
- D'orientation et de recherche d'informations, de partenaires... ;
- D'échanges, de discussions, d'écoute ;
- D'initiatives et d'investissement qui permettent aux jeunes d'organiser leurs loisirs et de réaliser leurs projets.

De nombreuses activités peuvent être proposées par les animateurs : jeux de société, activités manuelles, activités culturelles, activités sportives, séjours, sorties, ainsi que mettre en place des projets ...

Une **implication des jeunes dans les actions d'autofinancements est nécessaire** pour pouvoir participer aux séjours mis en place.

Les **contre-indications éventuelles** liées a certaines activités, devront être très clairement notifiées sur la fiche d'inscription à l'endroit prévu.

### **Condition relative à la crise sanitaire :**

L'accueil des adolescents se fait dans le respect du protocole sanitaire en vigueur. Cependant nous ne pouvons pas maintenir les groupes classes et établissements scolaires mais nous nous efforçons de respecter les gestes barrières. Le lavage des mains est effectué régulièrement et le port du masque est obligatoire.

**Les effectifs sont limités, et l'inscription est obligatoire 48h à l'avance.**

## **II - LA MODALITE D'ACCUEIL :**

Les jeunes seront sous la responsabilité du centre d'animation uniquement dans les locaux du Point Jeunes ainsi que durant les animations organisées par Elgarrekin sous couvert du respect de ce règlement.

Vous devez spécifier clairement la ou les modalité(s) d'accueil pour votre enfant.

Cette dernière pourra être modifiée à n'importe quel moment par simple courrier.

Y **J'amène et je récupère mon enfant au PJ**

Y **J'autorise mon enfant à venir et repartir du PJ par ses propres moyens (scoot, vélo, à pied...)**

Y **J'autorise mon enfant à quitter momentanément le PJ et à y revenir; lors de son absence l'association se décharge de toute responsabilité**

### Autorisation parentale :

Lors des sorties hors de la commune, une autorisation parentale spécifique sera exigée et des horaires précis seront imposés.

Les animations organisées par le Point Jeunes pourront se dérouler dans différents lieux de la commune sans qu'il soit demandé une autorisation spécifique.

### Les horaires du Point Jeunes :

- Vacances Scolaires : 14h - 18 h (se référer au programme d'animation)
- Les vendredis de 17h30 à 21 h

## III - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront uniquement à l'accueil du Centre d'Animation Elgarrekin.

### 1) Les documents nécessaires :

- La fiche d'inscription et le règlement d'intérieur devront être remplies et signés par le jeune et ses parents
- Fournir une attestation d'Assurance Responsabilité Civile ou extra scolaire

**Pour des raisons de sécurité, nous nous réservons le droit de refuser l'accès de la salle aux adolescents dont les familles n'auront pas respecté ces formalités d'inscription ou si le jeune ne respecte pas les règles de vie établies avec leurs animateurs.**

### 2) Les tarifs :

Afin de participer aux activités du Point Jeunes, il est obligatoire d'être adhérent au Centre d'Animation Elgarrekin. L'adhésion s'élève à 25 €/famille/an. (De janvier à décembre)

- L'accueil durant les heures d'ouverture du Point Jeunes est gratuit.
- Pour les différentes sorties, une participation financière sera demandée.
- Pour les camps et les séjours, la tarification sera adaptée aux quotients familiaux.

### 3) Les sorties :

Plusieurs sorties culturelles ou sportives sont mises en place tout au long de l'année pour les adolescents du Point Jeunes.

Afin de faciliter l'organisation, il sera nécessaire que les jeunes viennent **s'inscrire au centre d'animation au moins une semaine avant la sortie.**

## IV - LE RESPECT et RESPONSABILITE

- Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur. Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions sera exclue sans pouvoir prétendre à un remboursement ;
- Alcool, drogue et tout produit illicite sont strictement INTERDITS ;
- Aucun animal n'est accepté à l'intérieur des locaux même tenu en laisse ;
- Toute utilisation d'internet abusive sera sanctionnée (achat peu scrupuleux, visite sur des sites non autorisée dans le cadre de l'animation de jeunes) ;
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate ;
- En cas de dégradation du matériel ou des locaux, les adolescents seront tenus de réparer ou de rembourser les dégâts occasionnés
- L'Association décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel apporté par les jeunes.

## V - DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE

- Il est interdit d'apporter des produits dangereux
- Il est interdit de fumer ou/et boire de l'alcool dans l'enceinte de l'association
- Il est obligatoire d'éteindre ou poser son portable pendant l'animation

## VI - DROIT A L'IMAGE

Lors des animations, il est possible que votre enfant soit pris en photo pour les diffuser dans des vidéos, des expos photos, site internet, facebook ....

L'autorisation se trouve dans la fiche de renseignements de l'enfant à remplir impérativement lors de l'inscription.

## VII - SANCTION

Le non respect du règlement entraînera des missions de réparation à l'égard de la structure ou/et l'exclusion temporaire voire définitive.



11 rue Candelé, 64990 Saint Pierre d'Irube - Tél : 05 59 44 08 17 - Siret : 3908944000022  
Mél : pj.elgarrekin@yahoo.fr - Site : www.centreamimationelgarrekin.fr



### COUPON REGLEMENT INTERIEUR A REMETTRE AU POINT JEUNES

Je soussigné (parents)..... responsable de (Jeune)..... déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur ainsi que mon enfant ; Et autorise la structure à conserver mes données personnelles dans mon dossier.

**Signature obligatoire du jeune et de ses parents et/ou du responsable légal.**

**Ce règlement est à remettre aux animateurs du Point Jeunes.**

**Sans retour du règlement intérieur signé, le jeune ne pourra participer à aucune des sorties et/ou activités organisées par le Point Jeunes.**

Le Président  
M.ALLEMAN

Le Jeune

Les parents ou responsable légale